



DÉLIBÉRATION

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025

DÉLIBÉRATION D.2025.55 : Création d'une Agence Postale Municipale : approbation du projet

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Brindas légalement convoqué, s'est rassemblé dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Frédéric JEAN, Maire de Brindas.

Date de convocation : 23/09/2025
Date d'affichage : 23/09/2025
Nombre de conseillers en exercice : 28
Nombre de conseillers présents : 20
Nombre de procurations données : 2
Absents non représentés : 6
Nombre de votants : 22

Etaient présents :

Frédéric JEAN, Isabelle CHRIQUI-DARFEUILLE, Fabrice VERICEL, Danielle GEREZ, Anne CHANTRAINE, Thierry BAILLY, Martine LALAUZE, Sylvie PETER, Bernard BALESTIE, Jocelyne DOMINIQUE, Christiane DOMINIQUE, Claudine ROSIN, Sylvie GAUDET dit TRAFIT, Fabrice PÉCOU, Sébastien MARTINEZ, Patrick BIANCHI, Michel WEILL, Nathalie POIGNET, Laurent FERLET, Eric BEARZATTO.

Avaient donné pouvoir :

Éric GESBERT pouvoir à Sébastien MARTINEZ, Guillaume GIRAUD pouvoir à Sylvie GAUDET dit TRAFIT

Absents non représentés :

Bertrand DUPRÉ, Laetitia ROSA DA COSTA, Christine BAUDOIN, Carole CHAPON, Fabrice BLANCHARD, Ludovic PICARD.

Secrétaire de séance : Sylvie GAUDET dit TRAFIT

Depuis plusieurs années, la direction de La Poste informe la Commune de la baisse de la fréquentation de l'agence postale de Brindas, ce qui l'a amenée à réduire les plages horaires d'ouverture.

En effet alors que la fréquentation moyenne journalière était de 93 personnes en 2019, elle est passée à 33 en 2025. Cette baisse de la fréquentation amène La Poste à envisager la fermeture de l'agence de Brindas.

Par ailleurs, il apparaît que l'essentiel des passages à l'agence postale concerne les opérations liées aux courriers et colis, puisqu'ils représentent 84 % de l'activité en 2024.

Cette baisse d'activité et la composition des services demandés par le public amène La Poste à évoluer vers une agence postale hébergée soit dans un relais commerçant, soit vers une agence postale communale, qui pourront maintenir l'essentiel des services actuellement sollicités par le public.

La Commune, désirant maintenir le caractère « service public » de l'agence postale, souhaite valider la création d'une agence postale communale via un partenariat avec La Poste.

Ce partenariat permettra :

- Le versement à la Commune d'une indemnité compensatrice garantie versée par La Poste dont le montant était en 2025 de 1 200 € par mois,
- La prise en charge des travaux d'installation à 50% des coûts assumés par la Commune et plafonnés à 20 000 €



- La fourniture par La Poste de l'équipement complet du site (mobilier, information, matériel postal),
- La prise en charge de la formation du personnel,
- Un engagement dans la durée.

L'installation de l'agence postale communale est prévue dans l'ancienne salle des mariages compte tenu de sa proximité avec l'accueil de la mairie permettant, ainsi, en cas de nécessité, de mutualiser les agents et d'éviter notamment l'isolement de l'agent en charge de l'agence postale communale dont les horaires d'ouverture au public seront les mêmes que ceux de la mairie.

L'ancienne salle des mariages sera ainsi cloisonnée avec des cloisons mobiles afin de partager la salle en deux espaces indépendants.

Compte tenu de la suppression du contrat de présence postale en 2026, il est nécessaire, afin de pouvoir toucher l'aide à l'investissement, que la Commune s'engage et réalise les travaux dès 2025.

L'ouverture de l'agence postale municipale devrait pouvoir se faire 7 mois après la délibération formalisant l'accord du conseil municipal sur ce partenariat.

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé aux membres du Conseil municipal de BRINDAS d'approuver la délibération suivante :

Le Conseil Municipal

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 relatif aux attributions du Conseil municipal,

APRÈS CONSULTATION de la commission générale le 15/09/2025,

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à une l'ouverture d'une agence postale municipale afin de pallier la fermeture du bureau de Poste sur le territoire de Brindas prévue dans le courant de l'année 2026,

DÉLIBÈRE

- ARTICLE UN : APPROUVE la mise en place d'un partenariat avec La Poste pour la gestion d'une agence postale communale dans les locaux de la commune ;
- ARTICLE DEUX : AUTORISE M. le Maire à signer la convention de partenariat avec La Poste, ci-annexée et tout acte y afférent ;
- ARTICLE TROIS : DIT que les crédits nécessaires aux travaux et à la gestion de cette agence postale communale seront inscrits au budget de la commune.

Résultat du vote : 20 votes Pour, 0 vote Contre, 2 Abstentions.

2 Abstentions : Fabrice PÉCOU, Michel WEILL.



Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour Extrait certifié conforme.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission au Représentant de l'État le 03.10.2025

Et affiché le 06.10.2025

Le secrétaire,

Sylvie GAUDET dit TRAFIT



Brindas le 06.10.2025

Le Maire,

Frédéric JEAN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux ou contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut également être saisi via le site www.telerecours.fr.

